

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 04 juillet 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 04 juillet 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – POUSSE – BELHACHE – MAURY - PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE - MARCAILLOU – AZEMA.

Absents : Ms. et Mmes BRAULIO – LEVEJAC - FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **EXTENSION PERIMETRE COMMUNAUTE AGGLO.**

Par arrêté préfectoral du 03 juin 2016, M. le Préfet de l'Aude demande à la commune de se prononcer sur le nouveau périmètre de Carcassonne Agglo qui inclut, à compter du 1^{er} Janvier 2017, 9 communes actuellement membres de la communauté de communes Piémont d'Alaric qui sont : Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comignes, Douzens, Floure, Marseillette et Monze.

Accord à la majorité du conseil municipal (1 abstention).

- **FONDS NATIONAL PEREQUATION INTERCOMMUNAL 2016.**

Comme tous les ans, Carcassonne Agglo notifie la part communale, au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, attribuée au titre de l'année 2016. Son montant s'élève à 30 738 €.

Cette somme doit être affectée à un projet, afin que l'Agglo puisse la verser au titre des fonds de concours du FPIC 2016.

M. le maire propose que ce fonds soit affecté au financement du projet « Rénovation de l'éclairage public - tranche 2016 ».

Accord unanime.

- **PROJET FUSION SYNDICATS DE RIVIERE (G.E.M.A.P.I.).**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par M. le Préfet de l'Aude pour avis, suite à l'arrêté du 09 juin 2016 qui regroupe les 5 syndicats de rivière en un seul à partir du 1^{er} janvier 2017.

La commune, membre du syndicat intercommunal de bassin Clamoux-Orbiel-Trapel, est concernée par ce regroupement avec 4 autres syndicats existants pour former une nouvelle structure intitulée EPAGE Centre (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Accord à la majorité (1 abstention).

- **REVISION LOYERS COMMUNAUX.**

Comme tous les ans, il est proposé au conseil municipal la modification des loyers, à compter du 1^{er} juillet 2016.

M. le maire rappelle que le pourcentage a été calculé à partir de l'indice du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, à savoir :

- Loyers commerciaux ⇨ - 0,06 %,

- Appartements communaux ⇨ - 0,01 %,

- Garages communaux ⇨ - 0,01 %
Accord unanime du conseil municipal.

- REVISION TARIFS CANTINE SCOLAIRE.

M. le maire informe ses collègues que la société de restauration « Occitanie Restauration » l'a informé d'une augmentation de 0,90 % à compter du 1^{er} septembre 2016.

Compte tenu du montant actuel du prix de vente du repas établi par la commune, il propose que ce dernier soit maintenu, et de ne pas appliquer d'augmentation.

Accord unanime du conseil municipal.

- REVISION TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE.

M. Michel GREFFIER, chargé du dossier, informe le conseil municipal que les tarifs n'ont pas changé depuis 2012.

Il propose la révision suivante :

- Concession ⇨ 75 le m²
- Location caveau communal ⇨ tarif inchangé
- Cases columbarium ⇨ 30 ans : 300 €
50 ans : 450 €

Accord unanime du conseil municipal.

- PROJET VIDEO PROTECTION.

M. Michel GREFFIER, chargé du dossier, rappelle que par délibération du 24 mai 2016, la commune a retenu la Société SIGMA, pour le projet de vidéo protection pour un montant de 93.442,96 € T.T.C.

Cette dernière a établi les dossiers administratifs et de demande de subvention. Aussi, il propose de saisir la Préfecture pour solliciter d'une part l'autorisation administrative d'une vidéo protection sur la commune et d'autre part une aide financière.

le conseil municipal accepte à l'unanimité et mandate le maire pour solliciter l'autorisation administrative et une demande d'aide financière.

- INTEGRATION COMPLEMENTAIRE VOIRIES LOTISSEMENT « HECTARE ».

M. le maire rappelle que par délibération du 15 février 2016, il avait été décidé l'intégration des espaces publics du lotissement « Hectare ».

Au moment d'établir l'acte, il a été constaté l'absence des emprises d'un espace vert et du bassin de rétention.

Il propose donc d'annuler la dite délibération et d'en prendre une nouvelle qui reprendra la totalité des espaces concernés.

Il rappelle que ce transfert se fera pour l'€uro symbolique.

Accord unanime du conseil municipal.

- ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE.

M. le maire informe l'assemblée que la commune est sollicitée par l'association « Aude Solidarité », suite aux événements climatiques dans les villes en région parisienne.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500 € pour les sinistrés par le biais de cette association.

- RYTHMES SCOLAIRES (T.A.P.).

M. le maire informe le conseil municipal que, suite au débat engagé par le conseil d'école, il appartient au conseil municipal de décider de la modification des heures des rythmes scolaires.

Il relate tous les éléments débattus à l'occasion de ce dossier et notamment un certain nombre de réserves émises par des parents d'élève.

Il rappelle également que le conseil d'école, à la majorité, s'était prononcé pour la modification.

Il indique enfin qu'au regard des délais, une modification ne pourrait être opérée pour la rentrée 2016 – 2017 et que dans le meilleur des cas, elle ne pourrait se faire que pour la rentrée 2017 – 2018 et

que la demande de dérogation doit être présentée dans le courant du mois de février 2017.

Compte tenu des éléments sus indiqués, mais également, dans la volonté du conseil d'école, d'organiser une réunion d'information des parents à la rentrée de septembre 2016, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer favorablement sur la modification sollicitée d'autant plus que cette décision n'est pas définitive et qu'elle peut être revue en fonction des éléments qui pourraient faire un consensus de la part de toutes les parties.

Accord à la majorité du conseil municipal (1 contre et 1 abstention) au maintien de l'organisation actuelle des rythmes scolaires.

- VIREMENTS DE CREDITS.

Plusieurs chapitres de la section de fonctionnement sont concernés. Les virements de crédits se feront à partir de dépenses imprévues.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Aménagement traverse accessibilité.

Dans le cadre des investissements 2016, il est prévu une nouvelle tranche d'aménagement de la traverse du village en matière d'accessibilité qui portera sur la partie située au droit de l'ancien garage Renault et devant le bâtiment mairie-école.

Le maire propose une convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études OPALE pour un montant de 7.020 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'occasion de ce projet, le maire indique que pour la partie au droit de l'ancien garage Renault, il y a lieu d'abattre les 8 platanes pour les raisons de détérioration des réseaux d'assainissement et besoin d'espace conforme (1,40 mètres de largeur), aux règles d'accessibilité. Il va de soi que ces arbres seront remplacés par des arbres à tige haute.

Il indique également que cette décision se fait par impératif technique et que la commune, sensible aux plantations, a, durant ces deux dernières années, planté plus d'une centaine d'arbres.

Le conseil municipal, à la majorité, (4 abstentions) donne son accord pour l'abattage des arbres pour l'aménagement de ce projet.

Concernant maintenant l'aménagement devant la mairie, et afin de respecter également les règles techniques d'accessibilité, deux possibilités s'offrent :

- La première, déplacement du mur de clôture,
- La deuxième, suppression des parkings le long de la R.D. 620.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression des parkings, créant ainsi un espace beaucoup plus sécurisant pour les usagers et les enfants.

De plus, dans le cadre de ces aménagements, il sera prévu la création de 4 emplacements de parkings sur les parties latérales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 20.

Le Maire,

Alain MARTY